



PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023
À 17H30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. **Adoption du Règlement RV-1441-088** - Règlement RV-1441-088 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification de la zone C-6 271 et ses dispositions particulières.

4. FINANCES

- 4.1. **Appropriation d'une partie du surplus libre accumulé** - Autoriser l'appropriation de la somme totale de 120 000 \$ au surplus libre accumulé pour le projet de décorations extérieures de Noël des bâtiments municipaux du boulevard de la Grande-Allée.

5. ADMINISTRATION

- 5.1. **Soumissions et appropriation au surplus libre accumulé - Travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Filion - Contrat 2023-2069 - Règlement RV-1726** - Accuser réception d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions et décision sur l'octroi du contrat.

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. **Embauche au Service des communications et des relations avec les citoyens - Directeur** - Poste cadre régulier à temps complet.
- 6.2. **Nomination temporaire au Service des finances - Trésorière adjointe et chef de division revenus** - Poste cadre temporaire à temps complet - Modification du contrat de travail.
- 6.3. **Nomination au Service des loisirs - Directeur par intérim** - Poste cadre régulier à temps complet.
- 6.4. **Entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance** - Approuver le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance d'un employé cadre et autoriser la signature de tout document donnant effet à la présente.

7. ORGANISMES

- 7.1. **Contribution supplémentaire des membres de l'organisme Tricentris, la Coopérative de solidarité, pour les années 2023 et 2024 - Appropriation au surplus libre accumulé** - Autoriser le paiement de la contribution supplémentaire demandée pour l'année 2023 au montant de 181 047,03 \$, toutes taxes comprises, prévoir un ajout de 27,06 \$ / porte pour la contribution supplémentaire demandée pour l'année 2024 et autoriser l'appropriation au surplus libre accumulé à cette fin.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - (sujets inscrits à l'ordre du jour)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE
